



Évaluation d'une ip

Par Edith123

Bonjour. Je voudrais savoir si les professionnels de pmi réalisant l'évaluation d'une information préoccupante sont obligés d'être à deux lors du rdv ?

Ont-ils le droit de venir un premier rendez-vous toute seule (assistante sociale) puis à un deuxième rendez-vous à 2 (assistante sociale plus infirmière) ?

Merci
Edith

Par kang74

Bonjour

Même s'ils ont un référentiel sur lequel s'appuyer ils gèrent comme ils veulent l'enquête sociale qui découle de l'ip (puisque c'est de cela dont il s'agit), chaque personne étant spécialisé dans un domaine (sanitaire/social).

Ils doivent dans un premier temps, identifier les membres de la famille, les autres personnes vivant au foyer, les personnes ressources (medecin , école, etc).

Ensuite débute l'évaluation .

Quel est le but de cette question ?

Parce que si vous partez sur le fait de contester la forme de l'enquête, je vous arrête tout de suite , c'est une très mauvaise idée .

Il vaut mieux dans votre intérêt les aider à évaluer au mieux la situation car s'ils ne peuvent pas le faire, ils seront obligés de mettre des mesures préventives .

La première étant de transformer l'ip en signalement s'ils n'ont pas pu évaluer correctement la situation .